



DIAGNOS
Your Knowledge Partner

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

OTCQB: DGNOF
TSXV: ADK
SOURCE: DIAGNOS inc.

06/11/2018

DIAGNOS annonce un placement privé en actions ordinaires et bons de souscription

Brossard, Québec, Canada – le 6 novembre 2018 – DIAGNOS inc. (« DIAGNOS » ou la « Société ») (Bourse de croissance TSX : ADK) (OTCQB : DGNOF), un leader dans le dépistage précoce de problèmes de santé graves s'appuyant sur l'intelligence artificielle, annonce un placement privé (« Placement privé ») d'un nombre d'unités pouvant aller jusqu'à 16 160 000 (chacune une « Unité ») émises à 0,05 \$ par Unité, pour un produit brut pouvant aller jusqu'à 808 000 \$. Chaque Unité comprend;

- (i) une action ordinaire ("Action"), et
- (ii) un bon de souscription ("Bon") permettant au détenteur d'acheter une Action au prix de 0,05 \$ par Action, pendant une période de 24 mois suivant l'émission du Bon.

Le produit sera principalement utilisé afin de couvrir des dépenses de ventes, marketing et d'administration.

Dans le cadre du Placement privé, un souscripteur est considéré une « personne apparentée » de DIAGNOS au sens du Règlement 61-101 *sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières* (le « Règlement 61-101 »). Il est prévu que ce souscripteur va souscrire jusqu'à 15 000 000 d'Unités et détiendra au moment de la clôture du Placement privé 19,10 % des actions ordinaires de DIAGNOS. L'opération est dispensée des obligations d'évaluation officielle et d'approbation des porteurs minoritaires prévues au Règlement 61-101 du fait que la juste valeur marchande de l'opération avec la personne apparentée dans le cadre du Placement privé ne dépasse pas 25 % de la capitalisation boursière de DIAGNOS avant la clôture du Placement privé.

Les Actions émises suite au Placement privé ainsi que les Actions à être émises suite à l'exercice des Bons sont sujettes à une période de retenue réglementaire de quatre mois suivant la date d'émission.

La clôture du Placement privé est prévue pour le 9 novembre 2018. Le Placement privé est assujéti à l'approbation de toutes les autorités réglementaires concernées, dont la Bourse de croissance TSX, ainsi qu'à l'exécution de la documentation requise.

Toutes les sommes d'argent citées dans ce communiqué de presse sont établies et payées en monnaie légale du Canada.

À propos de DIAGNOS

DIAGNOS est une société canadienne publique qui a pour mission la détection précoce de problèmes de santé s'appuyant sur son outil d'intelligence artificielle (IA) CARA (Computer Assisted Retina Analysis). CARA est une plateforme de télé-ophtalmologie qui s'intègre aux dispositifs (matériel et logiciel) actuels et aux processus au point d'intervention. Les algorithmes de rehaussement des images basés sur l'intelligence artificielle de CARA permettent d'obtenir des images rétinienne traditionnelles plus nettes, plus claires et plus faciles à analyser. CARA est un outil offert en toute sûreté sur internet et compatible avec toutes les marques de rétinographes, tous les formats d'images reconnus et les DME. CARA est un outil rentable pour le dépistage en temps réel chez un grand nombre de patients. La commercialisation de CARA a été autorisée par



DIAGNOS

Your Knowledge Partner

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

OTCQB: DGNOF
TSXV: ADK
SOURCE : DIAGNOS inc.

plusieurs organismes de réglementation, notamment au Canada (Santé Canada), aux États-Unis (FDA) et en Europe (CE).

De plus amples informations sont disponibles sur les sites web www.diagnos.ca et sedar.com.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec :

André Larente, président
DIAGNOS inc.
Tél. : 450 678-8882, poste 224
alarente@diagnos.ca

Josh Falle
Momentum PR
Tél. : 514 416-4656
josh@momentumpr.com

Ce communiqué contient des renseignements prévisionnels. Nous ne pouvons garantir que les renseignements prévisionnels mentionnés s'avéreront exacts, puisqu'il pourrait y avoir un écart important entre les résultats réels ou les événements futurs et ceux qui sont mentionnés dans cet énoncé. DIAGNOS décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement toute information prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement. Les informations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont expressément visées par cette mise en garde.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.